

UNE REVUE DE CONVICTIONS LAÏQUES AU SERVICE DES CITOYENS ET DES FAMILLES



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR UN AUTRE MONDE ?

REPÈRES

ESS : une alternative viable
au capitalisme ?

p. 4

ENTRETIEN

Avec Sylvie Mayer, animatrice
du groupe ESS du PCF

p. 9

RÉFLEXION

ESS ou entrepreneuriat
social

p. 12

SOMMAIRE

Repères

L'ESS est-elle une alternative viable au capitalisme ?

4

Entretien

Avec Sylvie Mayer, animatrice du groupe ESS du PCF

9

Réflexion

ESS ou entrepreneuriat social

12

Témoignage

Une expérience associative

16

Point de vue

Mutuelle, la mutuelle familiale

17

Zoom sur

La République coopérative (Jaurès)

19

8 €
les 4
numéros
par an

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE UFAL INFO !

Depuis plus de 15 ans maintenant, avec son magazine UFAL Info, l'Union des FAmilles Laïques met à la disposition du public des articles de fond, des interviews, des témoignages d'acteurs de la vie associative et institutionnelle sur tous les sujets qui impactent le quotidien des citoyens et des familles. Nous nous sommes attachés, ces dernières années, à améliorer la présentation pour vous offrir un magazine attrayant, que nous sommes fiers de diffuser. Mais tout cela représente, pour notre association, un coût important qui oblige à des arbitrages douloureux au détriment de nos autres actions.

Vous êtes nombreux.ses à apprécier UFAL Info et à bénéficier de son envoi régulier. Si vous voulez continuer à recevoir notre magazine trimestriel, nous vous invitons à renouveler votre abonnement dès maintenant en vous rendant à l'adresse suivante :

www.ufal.org/magazine



Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°73 / Dossier Bioéthique

Une perspective laïque de la bioéthique

UFAL Info n°72 / Dossier Alimentation

L'alimentation, c'est politique !

UFAL Info n°71 / Dossier Société

Macron : Le libéralisme à votre service ?

UFAL Info n°70 / Dossier UPL 2017

Reportage sur l'Université d'été de l'UFAL

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale

27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - Trimestriel - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - Directeur de la publication : Christian Gaudray - Rédacteur en chef : Nicolas Pomès - Maquette : Aurélie Bui - Imprimeur : Marnat - 3 impasse du Bel air 94110 Arcueil - Dépôt légal : septembre 2018.

ÉDITORIAL

Nous avons la chance, en France, de posséder depuis l'après-guerre deux institutions qui se révèlent être de puissants instruments de résistance au capitalisme néolibéral : le statut des fonctionnaires et la Sécurité sociale.

La fonction publique représente 20 % de l'emploi total, soit 5,5 millions d'agents, dont 71 % de fonctionnaires.

La protection sociale représente 34 % du PIB (produit intérieur brut), soit 759 milliards d'euros. 91 % des prestations sont versées par les administrations publiques (administrations centrales, locales et de Sécurité sociale), soit 649 milliards d'euros. 72 % des prestations sont versées par les administrations de Sécurité sociale, soit 516 milliards d'euros. Le secteur privé assure 9 % des prestations, dont plus de la moitié par des organismes privés non lucratifs. En 2016 le déficit était de 0,4 milliards d'euros, soit, rapporté à la masse des prestations, 0,05 % de déficit ! Comme quoi, et contrairement à l'idée répandue par ses adversaires, le secteur public peut gérer les biens communs avec efficacité.

Une fois cela posé, on comprend mieux l'appétit de la finance pour privatiser toute la société et faire main basse sur la protection sociale. Vous rendez-vous compte ? Tout ce « pognon de dingue » qui ne génère aucun dividende, qui ne vient pas enrichir encore plus ceux qui sont déjà riches ! Cela explique la stratégie globale du capitalisme financier à l'œuvre depuis plus de 30 ans. Ne pas saisir la cohérence de l'ensemble des contre-réformes qui s'enchâinent conduit à mener des luttes sectorielles qui sont en général perdues les unes après les autres.

Venons-en à l'économie sociale et solidaire (ESS), qui représente 11 % de l'emploi salarié en France et fait partie de la vie de millions de citoyens, qui sont adhérents de mutuelles, de coopératives ou d'associations.

C'est sous le quinquennat précédent que s'est pleinement développée l'offensive de la finance avec l'« entreprenariat social ». En dehors de sa promotion par des acteurs institutionnels, il fallait bien des outils pour passer à la vitesse supérieure. C'est ainsi qu'en 2016 le Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire a ouvert en grand la porte de la bergerie au loup avec les « contrats à impact social » (CIS). Sortes de partenariats public-privé adaptés au financement de programmes sociaux, ils sont justifiés ainsi par la Secrétaire d'État d'alors : « grâce à ce mécanisme, un acteur social, une association par exemple, pourra faire financer un programme de prévention par un investisseur privé, qui sera lui-même remboursé par la puissance publique uniquement en cas de succès ». Il s'agit donc de faire financer un programme social porté par une structure de l'ESS par des investisseurs privés qui seront « remerciés » avec un bonus si les objectifs sont remplis.

Nous assistons donc à un processus de marchandisation de secteurs qui échappaient jusque-là à la finance parce qu'ils étaient considérés comme devant être sanctuarisés. Et cela entraîne un véritable changement de paradigme, qui n'est pas qu'un simple dégât collatéral, mais qui est pensé et planifié : le travail social, qui visait à l'émancipation des personnes vulnérables, devient désormais l'instrument censé atténuer les dégâts les plus criants du capitalisme financier, et cet instrument est actionné par ceux-là mêmes qui les commettent.

L'économie sociale et solidaire considère l'usager comme un citoyen, l'entreprenariat social comme une marchandise dont il va tirer profit.

L'économie sociale et solidaire est une émanation de la société civile qui interroge les conceptions dominantes du politique et de l'économie, l'entreprenariat social fait du business avec une vision dépolitisée de la société, en ignorant les relations de pouvoir et de domination.

Comment ces deux approches de l'action sociale pourraient-elles durablement cohabiter ?

Poser cette question, c'est poser la question de la survie de l'ESS, la vraie, tant qu'il est encore temps de la défendre.

Christian Gaudray,
Président de l'UFAL



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EST-ELLE UNE ALTERNATIVE VIABLE AU CAPITALISME ?

Nicolas Pomiès • Le modèle de gestion démocratique économique basé sur la réciprocité que représente la mutualité, mais plus largement le coopérativisme et ce qu'on appelle aujourd'hui l'Économie Sociale et Solidaire, à l'heure où l'ONU le met en valeur (2012 est l'année des coopératives pour l'ONU) est-il pertinent et viable ? Ce modèle peut-il représenter une alternative au modèle économique dominant qu'est le capitalisme ?



Avant de penser ses alternatives, il ne sera pas inutile de s'accorder sur la définition du capitalisme puis de s'interroger sur la nécessité ou pas d'y trouver un successeur. Un dictionnaire de science économique et sociale nous indiquera que le capitalisme est le système fondé sur l'économie de marché, la liberté d'entreprendre, la propriété privée des moyens de production, le salariat et l'entreprise autonome.

Parmi les auteurs traditionnels qui cherchent à définir le capitalisme, on peut distinguer les libéraux qui insistent sur la régulation marchande, les marxistes qui soulignent l'exploitation du travail et ceux qui, à l'instar de Max Weber, mettent l'accent sur le rôle de l'entreprise et de la rationalisation des activités productives.

Les auteurs libéraux considèrent que le capitalisme nécessite un système politique garant des libertés individuelles ; les critiques marxistes

affirment au contraire que le capitalisme peut concilier la liberté des échanges avec un régime autoritaire. La régulation principale du système est opérée par le marché, qui sanctionne ceux dont les productions ne

satisfont pas à la demande.

Son développement

est assuré par l'accumulation des moyens de production à l'initiative des entrepreneurs et/ou des détenteurs de capital.

L'État se présente, en système capitaliste, comme garant du fonctionnement du marché, de la liberté et de l'exécution des contrats.

Certaines différentes formes de capitalismes sont parfois distinguées selon l'importance de la régulation étatique. Michel Albert, dans *Capitalisme contre capitalisme*,

oppose au capitalisme anglo-saxon, caractérisé par l'initiative individuelle et l'abstention relative de l'État, le capitalisme rhénan, modèle adopté par l'Allemagne, la France et la plupart des pays d'Europe occidentale, caractérisé par la combinaison de l'économie de marché et d'une forte intervention de l'État à des fins distributrices et de protection sociale. Mais ces distinctions tendent aujourd'hui à disparaître sous l'effet des déréglementations et des privatisations qui affectent désormais les services publics ainsi que sous l'effet de la globalisation de l'économie à l'échelle mondiale.

En résumé, le capitalisme se fonde donc sur l'existence de lieux d'échanges (les marchés) plus ou moins régulés mais dont le niveau de régulation influe sur le niveau de développement et de traitement des salariés, une liberté

d'entreprendre à décimale variable car la capacité d'entreprendre dépend énormément du capital initial, la propriété privée des moyens de production qui peut être détenue par un individu détenteur de capital,

un groupe d'individus regroupés en organisation (fonds d'investissement, fonds de pensions etc.) ou par l'État et la présence de salariés dont le surtravail, c'est-à-dire le travail non nécessaire à la reproduction de leur force de travail, constitue le profit au service de la propriété des moyens de productions. Voilà en une grande phrase rappelé

un groupe d'individus regroupés en organisation (fonds d'investissement, fonds de pensions etc.) ou par l'État et la présence de salariés dont le surtravail, c'est-à-dire le travail non nécessaire à la reproduction de leur force de travail, constitue le profit au service de la propriété des moyens de productions. Voilà en une grande phrase rappelé

l'essentiel des critiques constantes du capitalisme.

Les marchés ne sont pas des régulateurs rationnels et génèrent des inégalités de développement et d'échanges, des surproductions, du gâchis et des conflits.

La liberté d'entreprendre est celle du renard à entreprendre les poules dans le poulailler.

La propriété privée des moyens de production et l'existence du salariat sont une forme d'exploitation de l'homme par l'homme.

Mais pourquoi critiquer le système capitaliste alors même que son succès signe le gage de sa « qualité » pour le bien-être de l'Humanité ? N'est-ce pas Karl Marx lui-même qui, dans *Le Capital Livre III* dit que « le capitalisme contribue au progrès

de la civilisation en ce qu'il extrait ce surtravail par des procédés et sous des formes qui sont plus favorables que ceux des systèmes précédents (esclavage, servage, etc.) au développement des forces productives, à l'extension des rapports sociaux et à l'éclosion des facteurs d'une culture supérieure. Il prépare ainsi une forme sociale plus élevée, dans laquelle l'une des parties de la société ne jouira plus, au détriment de l'autre, du pouvoir et du monopole du développement social, avec les avantages matériels et intellectuels qui s'y rattachent, et dans laquelle le surtravail aura pour effet la réduction du temps consacré au travail matériel en général. »

Dès lors, pourquoi porter atteinte à un système qui fonctionne bien (même avec des crises), s'étend et s'affiche comme un formidable créateur de richesses, accumulant le capital et accélérant la circulation des capitaux ? Après tout, le capitalisme ne fait-il pas preuve d'une réelle plasticité qui le rend « utilisable » par d'autres régimes, comme aujourd'hui en Chine ou naguère en URSS, exemples détonants du mariage de conceptions politiques et économiques a priori « contremarque » mais donnant naissance à un

capitalisme d'État ?

Dans ces temps où l'on parle tant de durabilité, le capitalisme n'est-il pas le héritier d'une formidable résistance aux crises, d'une capacité spectaculaire de rebond ? Même vieillissant, il est plus que jamais présent, notamment depuis la chute du Mur de Berlin. Désormais, le continent européen dispose d'un système économique uniforme avec des marchés dopés à la concurrence libre et non faussée !

Parce que ce système est fondé sur les principes de l'accumulation et de la marche forcée, les tenants du capitalisme affirment qu'il bénéficiera à terme (quel terme ?) à l'ensemble de l'Humanité. D'ailleurs les conditions de vie et la durée de la vie ne se sont-elles pas améliorées, et comme jamais, depuis un siècle ?

Pourtant, dans le monde, au moins 1 milliard deux cent millions de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, 250 millions d'enfants sont contraints de travailler, une personne sur trois vit dans un taudis.

Ces chiffres sont issus du rapport annuel du Programme de Développement des Nations Unies qui indique aussi qu'un américain est 61 fois plus riche qu'un tanzanien ou que 10 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année.

En France, selon un nouvel indicateur de l'Insee qui ne s'arrête pas à la fiche de paie mais prend en compte d'autres aspects de la vie quotidienne comme les privations alimentaires ou les difficultés de logement, plus d'un Français sur cinq a traversé une période de pauvreté. « La pauvreté ne se réduit pas aux seuls revenus », a souligné Jean-Philippe Cotis, Directeur Général de l'Insee, en présentant à la presse l'édition 2010 de *France, portrait social* publié par l'institut. Le nouvel indicateur, « la pauvreté en conditions de vie », mesure les privations d'éléments de bien-être de la vie quotidienne : rentrent en compte les contraintes budgétaires (découverts bancaires), les retards de paiement (de

loyers ou de factures), la consommation (possibilité de manger de la viande tous les deux jours, partir une semaine de vacances par an, acheter des vêtements neufs, recevoir), les difficultés de logement.

Au regard de ces critères, 22 % des Français de plus de 16 ans ont connu entre 2004 et 2007 (durée de l'étude) au moins une année de pauvreté, souvent de manière temporaire notamment pour les ménages jeunes. Seuls 4 % sont restés dans cet état durant les quatre années. « La pauvreté monétaire (disposer de moins de 950 euros par mois) touche 13 % de la population », rappelle Stéfan Lollivier, Directeur des Études sociales à l'Insee.

Bref, l'économie de marché, la liberté d'entreprendre, la propriété privée des moyens de production, le salariat et l'entreprise autonome sont critiquables. Les critiques du capitalisme et la recherche d'alternatives viables ont accompagné chaque stade du développement de ce système.

Dès le 19ème siècle, des penseurs philanthropes imaginèrent différentes utopies sociales alternatives au capitalisme derrière Saint-Simon : Robert Owen qui est considéré comme le pionnier du mouvement syndical et coopératif en Grande-Bretagne, Charles Fourier, théoricien des phalanstères, Étienne Cabet, promoteur de l'Icarie. Arrêtons-nous sur un théoricien qui eut une influence majeure sur l'Association Internationale des Travailleurs et qui, aujourd'hui encore, peut être considéré comme le penseur de l'utilisation alternative au capitalisme des formes d'organisation mutualistes ou coopératives de gestion des moyens de production. Proudhon, en conséquence de son opposition au profit, au travail salarié,

à l'exploitation des travailleurs ainsi qu'à la propriété publique, rejette à la fois capitalisme et communisme. Il préconise l'association et adopte le terme de mutuellisme, qui implique le contrôle des moyens de production par les travailleurs. Dans sa vision, des artisans indépendants, des paysans et des coopératives échangeraient leurs produits sur un marché. Pour Proudhon, les usines et autres larges lieux de travail seraient dirigés par des syndicats fonctionnant par démocratie directe.

La théorie de Proudhon était révolutionnaire. Pourtant sa révolution ne signifiait pas soulèvement violent

ni guerre civile, mais plutôt transformation de la société par l'avènement d'une classe moyenne. Cette transformation était essentiellement morale et demandait la plus haute éthique de la part de ceux qui recherchaient

le changement. C'est une réforme monétaire combinée avec l'organisation contractuelle d'un crédit bancaire et d'associations de travailleurs que Proudhon proposait d'utiliser comme levier pour provoquer l'organisation de la société selon une nouvelle logique. Proudhon dénonça les « charlataneries » d'organisation totale et globale de la société. Son attachement à la liberté individuelle, qu'aucune forme d'organisation sociale ne doit supprimer pour quelque raison que ce soit, lui a permis de percevoir les risques attachés au triomphe de l'État, du collectif ou de la communauté.

Il critiqua les socialistes autoritaires tel que le socialiste étatiste Louis Blanc. De même, il flétrit le communisme : « le communisme est synonyme de nihilisme, d'indivision, d'immobilité, de nuit, de silence. » (*Système des contradictions économiques*)

C'est son livre *Qu'est-ce que la propriété?* qui aurait convaincu Marx que la

propriété privée devait être abolie. Dans un de ses premiers travaux, *La Sainte Famille*, Marx écrit : « Non seulement Proudhon écrit dans l'intérêt du prolétariat, mais il est lui-même un proléttaire, un ouvrier. Son travail est un manifeste scientifique du prolétariat français. » Marx publia plus tard de sévères critiques contre Proudhon, notamment *La Misère de la Philosophie* proposé comme une réfutation directe de *La Philosophie de la misère* de Proudhon.

La polémique entre Marx et Proudhon résonne aujourd'hui encore, comme elle a accompagné toute l'histoire du mouvement anticapitaliste ou alternatif

au cours du 20ème siècle. On retrouve toujours d'un côté les adeptes de la révolution politique s'interdisant la réalisation d'utopies concrètes jugées par eux comme accompagnant le système, et de l'autre

les artisans d'expériences de tentatives de prise en main démocratique de l'économie par les producteurs eux-mêmes.

À la fin du 19ème siècle, la majorité du mouvement socialiste considère les coopératives au mieux comme inutiles, et plus généralement comme néfastes au prolétariat, à l'image de Jules Guesde. Une partie du mouvement socialiste a toutefois toujours défendu la coopération, autour de Benoît Malon concernant la coopération de production, puis autour de Jean Jaurès* concernant la coopération de consommation. Entre les deux guerres, le puissant mouvement des coopératives de consommation* était lui-même dominé par des militants

socialistes. Néanmoins, l'économie sociale a toujours souffert d'une image réformiste négative aux yeux des socialistes, toutes tendances confondues, jusqu'à l'effondrement de la Russie soviétique. Tous les théoriciens

et idéologues de l'économie sociale ont en effet revendiqué, dès le milieu du 19ème siècle, l'unité de la démarche et de la fin : une société plus juste et pacifique ne pouvait naître de la domination d'une classe sur une autre, quelle que fût cette classe. Ils dénient également tout recours à la violence révolutionnaire.

Dans *Les socialistes français et le mythe révolutionnaire*, publié en 1998, Jacques Moreau explique que le mouvement socialiste est partagé dès la fin du 19ème siècle, entre une identité militante forgée dans le mythe de la révolution et la rupture avec le capitalisme et une identité politique s'appuyant sur des pratiques réformistes de changement social et s'articulant nécessairement avec le capitalisme. Cette double identité était, montre-t-il, nécessaire pour réussir à mobiliser et prétendre gouverner. C'est cette dualité qui s'efface aujourd'hui avec le recul de la croyance dans les vertus de l'État prolétarien et de l'efficacité de la révolution. Dès lors, l'économie sociale retrouve son actualité et sa pertinence.

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). Elle se distingue en cela de l'association à but non lucratif dont la finalité est moins liée aux activités économiques, et de la société commerciale qui établit une distinction entre ses associés et ses clients ou usagers.

La distinction entre « coopérative », « mutuelle » et « mutuelles assurances » est plus une différence d'appellation et de structure juridique qu'une différence sur le type d'activité, bien que les mutuelles soient aujourd'hui cantonnées à la complémentaire santé et à la prévoyance.

Comme dans les associations, les membres des coopératives et des mutuelles sont à la fois actionnaires et clients.

Ainsi, pour les prises de décision, la coopérative repose sur le principe



© pressportal.ch

démocratique « une personne = une voix ». Les salariés et les membres-usagers sont ainsi tous égaux en droit. Juridiquement, une société coopérative est une société privée dont le capital est détenu par ses propres salariés, ses clients ou ses consommateurs qui en élisent le dirigeant. Dans une mutuelle, ce sont les adhérents (les usagers) qui ont ce rôle.

Les porteurs de parts sociales d'une coopérative sont appelés sociétaires, ou coopérateurs-associés, et non pas actionnaires (pour montrer la différence avec les autres sociétés privées). La société, tout en ayant des cadres de direction pour sa gestion courante, élit un conseil d'administration et prend ses décisions importantes en assemblée générale de

ses sociétaires selon le principe « un homme, une voix ». et non « une action, une voix ».

Souvent, les sociétés c o o p é r a t i v e s s'assemblent en fédérations, selon un système de pyramide inversée. Le pouvoir

émane des sociétaires des caisses de bases (caisses locales en général), elles-mêmes contrôlant par leurs délégués les caisses de deuxième niveau (caisses régionales essentiellement), qui contrôlent à leur tour les niveaux supérieurs (« unions » et caisses centrales nationales, fédérations

internationales...). Tout en haut, il existe aussi dans chaque pays une union représentative des coopératives. Cette forme d'organisation, aussi appelée économie sociale et solidaire, maintient donc le marché comme dans le capitalisme, mais la propriété des moyens de productions devient collective. Dans les coopératives de production, le salariat est aboli car chaque producteur est associé.

Ces modèles ignorent donc deux éléments constitutifs du capitalisme !

ALORS POURQUOI LE CAPITALISME N'EST-IL PAS ABOLI ?

Les coopératives et les mutuelles émergent souvent lorsque le marché

libre et non faussé des capitalistes défaillent à satisfaire les besoins immédiats et urgents des populations.

À la fin de la seconde guerre mondiale, des supermarchés COOP ont vu le jour pour rapprocher les producteurs de biens

alimentaires des consommateurs, des pharmacies mutualistes ont été créées pour soigner les patients, des banques coopératives ont été constituées pour rétablir le crédit.

En France, 10 % des emplois sont encore aujourd'hui portés par cette

économie sociale et solidaire. Mais les COOP ont été désertées au profit des Carrefour et autre Auchan. Les mutuelles perdent chaque année des adhérents qui vont s'affilier à un Institut de prévoyance dirigé pourquoi pas par un responsable du MEDEF frère de Sarkozy. Les banques financières comme la Société Générale continuent d'avoir autant de clients...

Pourquoi cette formidable opportunité démocratique que représente la coopérative n'est-elle pas plus investie et utilisée ?

Risquons-nous à donner 3 réponses :

1) Sur le marché capitaliste, le système actionnarial exploite plus fortement le potentiel humain, tant physique qu'intellectuel, ce qui lui permet d'être plus prompt à l'innovation et à la création de services et de produits attractifs pour les consommateurs.

2) La globalisation capitaliste entraîne la compétitivité accrue et dynamique sur les marchés. La logique de libre-échange s'oppose à la logique de coopération à tous les niveaux.

3) La raison n'est pas toujours le moteur principal de l'acte de consommation.

ALORS QUE FAIRE ?

Nous voyons bien que ce mode de socialisation de l'économie que sont les coopératives et les mutuelles ne suffit pas, à lui seul, à représenter une alternative au système capitaliste.

Dans un de ses derniers écrits, Lénine expliqua que les rêves des vieux coopérateurs renfermaient beaucoup de chimères, ridicules parce que fantastiques.

Mais il continuait en disant que parce que l'État était aux mains de la classe ouvrière et détenait tous les moyens de production, il restait à la Révolution à grouper la population dans des coopératives. Il concluait ce texte du 4 janvier 1923 en écrivant que le régime des coopérateurs civilisés, quand les moyens de production appartiennent à la société et que le prolétariat comme classe a triomphé de la bourgeoisie, c'est le régime socialiste.

On sait que les successeurs de Lénine ne suivirent pas cette ligne, avec les résultats catastrophiques, tant économiques que moraux et sociaux, que l'on connaît... mais c'est une autre question !

Cependant la démocratisation économique à la base ne vaut alternative que dans un cadre politique plus large aménageant le marché, c'est-à-dire rompant avec le libre-échange et la compétition généralisée.

Les pays meurtris par les horreurs de la seconde guerre mondiale, dans un élan de raison et avec la velléité de créer la concorde universelle, négocièrent une charte de coopération internationale : la Charte de la Havane.

Cette charte prévoyait la création d'une Organisation Internationale du Commerce (OIC) totalement intégrée à l'ONU. Cette charte a été signée le 24 mars 1948, mais elle n'a pas été ratifiée par le Congrès américain (changement de majorité entre temps).

Cette charte abandonnée sera remplacée par la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Dans son principe la Charte de La Havane s'opposait totalement aux principes du libre-échange de l'actuel OMC : elle proposait une approche très différente des conceptions actuelles du commerce international, le développement de chaque pays étant

fondé sur la coopération et non sur la concurrence.

Cette Charte proposait entre autres :

- l'intégration du plein emploi dans ses objectifs : « Atteindre les objectifs fixés par la Charte des Nations Unies, particulièrement le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement. » (article 1)
- de favoriser la coopération : « les États membres coopéreront entre eux, avec le Conseil Économique et Social des Nations Unies, avec l'ΟΙΤ, ainsi qu'avec les autres organisations intergouvernementales compétentes, en vue de faciliter et de favoriser le développement industriel et le développement économique ainsi que la reconstruction des pays dont l'économie a été dévastée par la guerre. » (article 10)

- la possibilité d'accords préférentiels dans un cadre coopératif (article 15)
- l'interdiction du dumping (article 26)

La coopération et le mutualisme, tant au niveau local par l'apprentissage démocratique de la gestion de la production, qu'au niveau global par une révolution complète des échanges économiques constituent donc bien ensemble des alternatives au capitalisme. Il faut savoir mener de front ces deux niveaux d'investissement militant et de comportement de consommation pour entrevoir, à mon avis, les seules alternatives viables au marché capitaliste et au salariat.

En 1835 Michel Derrion et Joseph Reynier fondèrent la première coopérative française de consommation : « Le commerce véritable et social ».

De Joseph Reynier, un ancien tisseur croix-roussien qui traversa presque d'un bout à l'autre le 19ème siècle, on peut encore lire dans des bibliothèques les Mémoires publiées après sa mort en 1898, dans lesquelles il retrace sa vie qui le mena du saint-simonisme au fourierisme, de l'engagement personnel dans la naissance du mutualisme à la franc-maçonnerie.

Et c'est souvent dans les ateliers maçonniques que se recrutaient les militants de la coopération et du mutualisme, qui voyaient là la possibilité de répandre les vérités acquises en loges. Ainsi, Paul Ramadier rapportait au GODF de 1931 que la coopération était la fille de la Franc-maçonnerie car elle était fondée sur la solidarité économique volontaire et était porteuse d'espérance d'émancipation sociale face au capitalisme et au socialisme autoritaire.

Il invitait les maçons à former des coopérateurs et à inciter les pouvoirs publics à soutenir les coopératives à leurs débuts.

Les résolutions du premier congrès de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT), qui s'est tenu à Genève en septembre 1866, écrites vraisemblablement de la main de Marx, indiquaient à l'alinéa A de la section 4 portant sur le travail coopératif : « Nous reconnaissons le mouvement coopératif comme l'une des forces transformatrices de la société présente, fondée sur l'antagonisme des classes. Son grand mérite est de montrer pratiquement que le système actuel de subordination du travail au capital, despote et paupérisateur, peut être supplanté par le système républicain de producteurs libres et égaux ».

On le comprend, l'ESS est une alternative au capitalisme lorsqu'elle est issue de la liaison du combat laïque et du combat social.

L'ESS est une alternative au capitalisme lorsqu'elle est issue de la liaison du combat laïque et du combat social.

SYLVIE MAYER : L'ESS LIEUX DE CHANGEMENTS SUR LE CHEMIN DE LA SORTIE DU CAPITALISME

Propos recueillis par Nicolas Pomiès • Sylvie Mayer fut Parlementaire européenne de 1979 à 1994 et conseillère régionale d'Ile de France de 1998 à 2005. Elle est actuellement animatrice du groupe Économie sociale et solidaire du Parti communiste français.



Scop et Scic, et son chiffre d'affaires atteint près de 5 milliards d'euros. Il représente également des perspectives d'emplois pour les jeunes, puisque du fait du papy-boom les Scop connaîtront 100 000 départs à la retraite dès 2017, et plus de 700 000 d'ici à 2025. De plus, grâce à la finance solidaire, de nombreux emplois sont créés. Ainsi, en 2014, France Active³ annonçait qu'avec 236 millions d'euros mobilisés, son activité avait permis de créer ou de consolider près de 33 000 emplois, dont 24 000 pour l'ESS sur l'ensemble des territoires français.

Pensez-vous que les grandes organisations, qu'elles soient mutualistes ou coopératives, sont vraiment différentes des entreprises capitalistes classiques ?

Oui, elles le sont par leur statut qui donne à chaque sociétaire une voix quel que soit son apport financier. Elles le sont parce qu'elles n'ont pas comme premier objectif la rémunération d'actionnaires, parce que les bénéfices engrangés sont prioritairement utilisés pour des réserves impartageables, et pour l'amélioration des salaires lorsqu'il s'agit d'entreprises coopératives dont les sociétaires sont les salariés. Les SCOP en sont le meilleur exemple, car elles sont plus pérennes que les entreprises capitalistes classiques, elles sont non délocalisables et non « opéables », l'échelle des salaires y est resserrée, la plupart du temps de 1 à 5 ou 1 à 7 au maximum.

On parle beaucoup d'ESS mais que représente cet acronyme ?

L'ESS (économie sociale et solidaire) rassemble les associations, les coopératives, les mutuelles, les comités d'entreprises, même si pour ces derniers le monde de l'ESS dit «statutaire » a du mal à les accepter. Je voudrais ici rappeler la définition que donne « le labo ESS¹ » de l'économie sociale et solidaire : « *Un ensemble des structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement* ». Cela représente un potentiel humain

¹ Le labo de l'économie sociale et solidaire - <https://lelabo-ess.org/+ess-+.html>

² CG scop - www.les-scop.coop/sites/fr/le-reseau/organisation/cg-scop

³ [https://www.franceactive.org/](http://www.franceactive.org/)

Elles cherchent, même si ce n'est pas facile lorsque l'entreprise atteint une grande taille, à fonctionner de façon démocratique, en donnant toute leur place aux salariés pour la définition des grandes orientations et la prise des décisions essentielles de l'entreprise. Les SCOP créent de la démocratie dans le système productif, elles peuvent faire évoluer des notions de propriété, d'entreprise, de valeur. Elles articulent souvent le « pourquoi nous produisons » avec le « comment nous le faisons », elles peuvent modifier le résultat de la production, son influence territoriale et sociétale, et concourir à l'émancipation des travailleurs. Tout cela donne aux SCOP un vrai potentiel de dépassement du capitalisme.

Cependant, elles restent dans le système capitaliste et les échanges marchands, avec des donneurs d'ordre qui leur imposent les mêmes contraintes que les grands groupes à leurs sous-traitants, et des directives européennes pilotées par les États européens, ce qui les constraint à la concurrence. Il faut par ailleurs distinguer des entreprises SCOP et SCIC les grandes coopératives agricoles aux mains de superstructures capitalistiques et les coopératives bancaires qui ont dévié de leur statut initial pour fonctionner quasiment comme les autres banques. Je dis quasiment, car malgré tout elles ne sont pas cotées en bourse et les sociétaires peuvent participer – en théorie – aux prises de décisions via les assemblées générales des agences territoriales. Il y aurait beaucoup à faire, tant dans ces grandes banques coopératives que dans les grands regroupements mutualistes, pour redonner aux sociétaires le pouvoir sur les orientations et les grandes décisions. Ce n'est pas impossible,

il faut en avoir la volonté, tant dans des associations que dans des partis politiques, en créant des outils d'intervention dans les assemblées générales qui donnent confiance aux sociétaires dans leur capacité d'intervenir, d'exiger un retour aux valeurs de l'ESS et de participer aux conseils d'administration des agences territoriales. Il faudrait aussi que les salariés de ces organisations mutualistes et coopératives de grande taille soient également sociétaires. Il y aurait à inventer un système de double conduite, avec les salariés et les autres sociétaires. Rappelons-nous de l'aventure de la Camif. Les salariés avaient à plusieurs reprises attiré l'attention sur les dérives qui mettaient cette coopérative en péril. L'absence de pouvoir des salariés, le peu d'attention apportée à leurs alertes par des sociétaires qui se comportaient en consommateurs ordinaires ont conduit la Camif à sa perte et les salariés à la porte !

Vous prônez l'investissement des militants et plus largement des citoyens dans les structures de l'ESS. Ne risquent ils pas de s'y perdre ? L'ESS est-il selon vous un outil de transformation sociale ?

Comme l'écrit Jean Sève⁴, dialoguant avec son père Lucien Sève dans leur dernier livre, « *En accumulant sans se lasser des changements qualitatifs d'allure minime, on fait mûrir imparablement des changements quantitatifs de grande taille* » Je crois, oui, que les citoyens doivent se mêler des affaires de notre pays, de l'Europe et du monde pour les transformer. Et je pense que les organisations de l'Économie sociale et solidaire ; petites et grandes ; peuvent être l'un des lieux de ces changements minimes qui conduiront à des transformations fondamentales sur le chemin de la sortie du capitalisme vers le communisme. Donc, j'encourage les citoyennes et citoyens à s'y investir, qu'il s'agisse d'en créer, de les développer, ou de les faire



⁴ *Capitalexit ou catastrophe - Entretiens* - Jean et Lucien Sève, paru à La Dispute en 2018.

revenir dans les valeurs de défense des salariés, de justice économique et sociale, pour toutes et tous, de lutter pour l'environnement. Il faut bien sûr critiquer et combattre leurs dérives, mais il faut en même temps s'y investir, qu'il s'agisse des AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), des associations pour la défense des « sans » - argent, logement, papiers, bonne alimentation - ou d'entreprises véritablement humaines qui donnent du sens au travail, de mutuelles dont l'objectif est la défense de l'accès aux soins pour tous, de banques qui aient pour objectif une dynamique économique sociale anticapitaliste. Il y a certes du travail pour y arriver mais cela en vaut la peine afin que s'accomplissent les changements quantitatifs de grande taille dont parlent Jean et Lucien Sève. Vous craignez que les citoyens s'y perdent ? Croyez-vous que les jeunes qui deviennent sociétaires des coopératives d'activité et d'emploi, les CAE plutôt que non-salariés autoentrepreneurs exploités par Uber vont se perdre ? Que les sociétaires des SCIC, sociétés coopératives d'intérêt collectif, qui rassemblent salariés, usagers, élus, vont se perdre dans la gestion collective de leur entreprise ? Et même les paysans qui adhèrent à une grosse coopérative agricole ? Ne vaut-il pas mieux – comme cela se passe actuellement dans certaines d'entre elles - qu'ils se battent pour un retour à la défense de la paysannerie, des consommateurs, plutôt que de se faire manger par Leclerc, Carrefour et consorts ?

Dans chaque secteur de l'ESS se trouvent des organismes (comme Mutuelle en mutualité) affichant des ruptures plus franches avec

le système. Doivent-ils être privilégiés ?

On me pose souvent la question « Dois-je aller à la Nef⁵, ou au Crédit Coopératif plutôt que dans une autre banque, même coopérative ? ». Si on a la force et l'envie de lutter, alors on peut essayer de transformer les banques qui ont oublié leur statut de mutuelle, sinon, il vaut mieux aller dans celles qui ont de bonnes valeurs... et les aider à ne pas déraper ! Je pense que la liberté doit être donnée à chacun d'aller où il le souhaite. C'est aux belles mutuelles dont vous parlez de faire la preuve de leurs valeurs véritablement mutualistes, en donnant toute leur place aux usagers comme aux salariés. Quant aux sociétaires de mutuelles ou de banques coopératives qui ont oublié leurs valeurs, il faut les aider à se battre pour qu'elles redeviennent des outils au service d'un vrai changement. J'indique dans mes réponses précédentes quelques pistes pour y parvenir. C'est sans doute cela que Marx - repris par Jean Jaurès, à propos de la création de la SCOP VOA, verrerie ouvrière d'Albi - appelait « l'évolution révolutionnaire ».

Ne risque t'on pas d'assister à une banalisation de l'ESS dans le capitalisme plutôt qu'à une rupture, surtout depuis l'émergence du Social Business ?

Avec le « French Impact » du président Macron et de son Secrétaire d'État à l'ESS Christophe Itier, il

y a en effet ce risque. Il correspond à la volonté déjà affichée dans les « Social Impact Bonds » et dans la promotion de l'entrepreneuriat social introduit par la loi du 31 juillet 2014 de mettre l'ESS, et en premier lieu le monde associatif, dans la dépendance des puissances financières privées à l'instar du « Non-Profit sector » et des « Charities » anglo-saxons. Comme l'écrit Jean Philippe Milesy délégué général de Rencontres sociales : « C'est toute la constitution progressive de l'ESS, faite d'engagements citoyens, de démocratie et de solidarité, qui se trouve ainsi remise en cause. Ce qui est recherché, c'est une ESS arrachée à ses racines culturelles et politiques, issue pour une large part du mouvement social, pour devenir

un secteur opérationnel dans les champs sociaux, dépendante pour l'essentiel de la commande publique. » Si certains acteurs de l'ESS y contribuent par leur inertie ou leur adhésion, d'autres se battent, et la société civile y contribue. La récente Marche pour le climat, sur le mot d'ordre repris à Alternatiba⁶ « Changeons le système, pas le climat ! », qui a réuni en France près de 100 000 participants à partir d'un citoyen et des réseaux sociaux, doit nous faire réfléchir sur le potentiel de résistance et de capacité d'actions et de propositions que recèle le peuple français. Alors, oui, le risque existe, mais la capacité d'y résister existe aussi et c'est vers cela qu'il faut se tourner, c'est cela qu'il faut encourager.

Les organisations de l'ESS peuvent être l'un des lieux de ces changements minimes qui conduiront à des transformations fondamentales sur le chemin de la sortie du capitalisme vers le communisme.

⁵ La Nef est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

⁶ <https://tour.alternatiba.eu>

ESS OU ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Vincent Lemaître • Au 19ème siècle, pour se protéger et survivre à l'exploitation, le monde ouvrier s'inspira des penseurs libertaires et s'organisa en coopératives, associations, fédérations, mutuelles... dans un esprit solidaire. C'est ainsi que le mouvement d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fut lancé.



En se regroupant en coopératives pour acheter « en gros » et en instaurant certaines règles, les ouvriers se prémunirent de la misère. En 1844, les Équitables Pionniers de Rochdale (tisserands anglais) posèrent des fondements qui furent repris partout en Europe et dans le monde :

- Un homme égale une voix
- Principe de la porte ouverte (la coopérative est ouverte à tous)
- Pas de crédit (achat et vente au comptant)
- Restitution du trop-perçu aux membres en proportion des achats
- Éducation
- Neutralité politique et religieuse

En France, par exemple, le familistère du Compagnon Serrurier

Godin permit à quatre générations d'ouvriers de survivre et de s'émanciper indépendamment des valeurs de la bourgeoisie de l'époque. D'autres coopératives furent également fondées dans le même esprit avec « la Bellevilloise ». Mais le mouvement ESS se développa aussi à l'étranger, notamment à Gand, en Belgique, où le « Vooruit » inspira fortement Jean Jaurès, puis dans les pays de l'Est, en Russie, en Amérique Latine, au Japon qui par ricochet donna naissance aux AMAP¹, aux USA... La coopérative de consommation (qui dépassait largement le simple cadre de la consommation) fut le plus important mouvement d'ESS qu'ait connu l'Europe des années 1850². On pourrait multiplier les exemples,

le fait est qu'en 1895, l'Alliance Coopérative Internationale le fédéra. En 1946, elle fut reconnue par l'ONU qui lui donna le statut d'organe consultatif³.

Bref, l'ESS, et particulièrement les coopératives de « consommation », constituent un véritable moyen d'émancipation, global, innovant et mondial, permettant la survie des ouvriers. Si l'ESS l'était dès le départ dans l'idée, elle devint une réelle alternative à l'exploitation capitaliste sur le terrain.

Nous en bénéficions encore aujourd'hui : AMAP, banques coopératives, mutuelles, ATD quart-monde, coopératives agricoles et scolaires, commerce équitable, crypto-monnaie, etc.

Historiquement, l'économie sociale et solidaire (ESS) possède 5 caractéristiques essentielles : a-capitaliste, coopérative, émancipatrice, sociale, ouverte à tous⁴ et surtout solidaire : elle est pensée par et pour ses bénéficiaires. Elle est possédée par eux-seuls.

Pourtant, à partir de la seconde moitié du 20ème siècle, le mouvement ESS s'étiola. L'avènement des grandes surfaces provoqua le recul des coopératives de « consommation ». La mondialisation et son hégémonie culturelle changeaient les modes de vie et noyaient petit à petit certains mouvements de résistance... Concernant les coopératives : avaient-elles périclité à cause de leurs principes ou parce qu'elles ne

¹ AMAP= Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

² En Angleterre : « Wholesale society » réunissait 19 millions de membres, 57 000 salariés, et pesait 5,7 milliards d'euros. En France, c'était 1400 coopératives pour 10 millions de consommateurs (soit 1/4 de la population française) et en Allemagne 40% des commerces pour 500 millions de marks.

³ Aujourd'hui, l'ACI regroupe 265 fédérations dans 96 pays, 776 000 structures, 1 milliard de collaborateurs, une présence dans tous les secteurs de l'économie et un rapport annuel de R&D extrêmement pertinent.

⁴ JF Drapéri - *L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme.* Article de 2010.

n'avaient pas su les défendre ? La question reste ouverte.

La loi Hamon de juillet 2014 permit aux coopératives comme aux entreprises, notamment celles de l'entrepreneuriat social (ES), d'être reconnues « ESS ».

Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS, ancien Directeur de la Sauvegarde du Nord du Mouves et de Sowos⁵ et candidat En Marche aux élections législatives de 2017, catalysa grandement le développement des entreprises de l'ES : « accélérateur d'innovations sociales », « changement d'échelle des entreprises de l'ESS », « politique publique d'innovations sociales »⁶. Il fut fortement aidé par le Gouvernement : « les entreprises de l'ESS bénéficieront d'ici à 2019 de plus de 2 milliards d'euros d'allègement de charges »⁷. Les entrepreneurs sociaux furent donc avantagés dans la concurrence qui les opposait, depuis la loi Hamon, aux coopératives.

Dans le même temps, le « Social Business Act »⁸, la « French Impact Touch », puis le « Contrat à Impact Social » (CIS) furent lancés par Christophe Itier qui déclara dans la revue du CNAJEP du 8/10/2017 : « L'État n'a plus d'argent mais peut fournir des marges de manœuvre » (pour l'ES).

Mais pourquoi l'État n'ayant « plus d'argent » en donne-t-il à l'ES ? Où est l'intérêt ? Qu'est-ce exactement que l'ES ? Est-il encore de l'ESS ?

On lit sur la page web du Mouves : « L'Entrepreneuriat Social est une manière d'entreprendre qui place

l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Quel que soit le statut juridique des entreprises, leurs dirigeants font du profit un moyen, non une fin en soi ».

« Profit » ? « Dirigeants » ? « Entreprises » ? On peine à reconnaître l'ESS chez ceux qui s'en réclament : où sont passés les principes de Rochdale ? Quant à « l'efficacité économique au service de l'intérêt général » sans doute veut-on parler des 80 milliards d'euros par an de fraude fiscale des grandes entreprises françaises que l'ES va travailler à récupérer ?

En analysant cette « nouvelle ESS », notamment par l'étude précise des CIS, on se rend compte de la haute toxicité de cette nouvelle façon de « faire du social ». En effet, l'UFAL et d'autres⁹ démontrent que ce type de contrat, dans la même veine que les Partenariats Publics Privés dans le bâtiment, permet fin de capter l'argent de la personne publique pour nourrir les partenaires privés tout en laissant un paysage de désolation sociale. Mieux, l'usage répété de ce type de contrat (le CIS) engendre irréversibilité et, à terme, rigidification budgétaire qui empêchent à la personne publique de redéployer ses moyens à d'autres fins¹⁰.

Plus globalement, on peut affirmer que la « French impact Touch » n'est pas un dispositif solidaire et social, mais un moyen de faire des affaires au moyen du social. L'ESS et l'ES sont donc diamétralement opposés et totalement inconciliables. D'une part, on l'a vu, le mouvement ESS est de nature émancipatrice - les bénéficiaires sont ceux qui le possèdent - tandis que l'ES aliène les populations qu'il cible au profit des partenaires privés, en évitant l'État complaisant. La possession reste privée.

Les entrepreneurs sociaux furent donc avantagés dans la concurrence qui les opposait, depuis la loi Hamon, aux coopératives.

Bien sûr, il existe des entrepreneurs sociaux qui ne sont pas animés d'intentions purement mercantiles, comme il existe des coopératives qui sont rendues au système capitaliste,

mais aucune composante de l'ESS digne de ce nom n'accepterait librement les CIS ou autre dispositif du même acabit, même si certaines sont néanmoins parfois forcées de le faire.

Le constat est accablant : les gouvernements successifs qui ont tari la redistribution et autorisé des formules comme celles des CIS ont contribué à la mise en place d'un « marché du social ». Les ES permettent aux gouvernements d'accélérer les politiques de restrictions budgétaires que veut le marché en leur fourni un alibi social. Progressivement, c'est l'État qui se désengage de ses prérogatives

⁵ Entrepreneurs sociaux

⁶ « Je serai doté d'une compétence inter ministérielle, (...) la mise en place du Social Business Act pour co-construire avec les acteurs des mesures en faveur de la croissance et du changement d'échelle des entreprises de l'ESS ». « Le second axe consiste à mettre en place une politique publique de l'innovation sociale. » extrait de C. Itier « Votre vie nous intéresse » du 7/11/2017

⁷ Communiqué de presse du Ministère de l'Écologie du 7 octobre 2017

⁸ « Un Social Business Act sera détaillé d'ici à la fin de l'année et un dispositif d'accélérateur d'innovations sociales. (...) L'État n'a plus d'argent, mais peut fournir des marges de manœuvre ». Le ton est donné, le programme reste à préciser. *Revue du CNAJEP* du 8/10/2017.

⁹ Pour les CIS voir :

- les liens du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) : <http://www.associations-citoyennes.net/?s=CIS>
- Le fascicule du CAC : <http://www.associations-citoyennes.net/?p=7662>, avril 2016.
- L'article de recherche de MM. Alix, Autès, Coutinet et Garrigue « Les CIS, une menace pour la solidarité ? », *La vie des idées* le 16/01/18.
- ESS ou entrepreneurs sociaux : <http://www.ufal.org/cole/ess-ess-ou-service-public/> du 12/10/17 et <http://www.ufal.org/divers/ess-ou-entrepreneuriat-social-question-a-laube-de-lhumain-augmente/> de juin 2018.

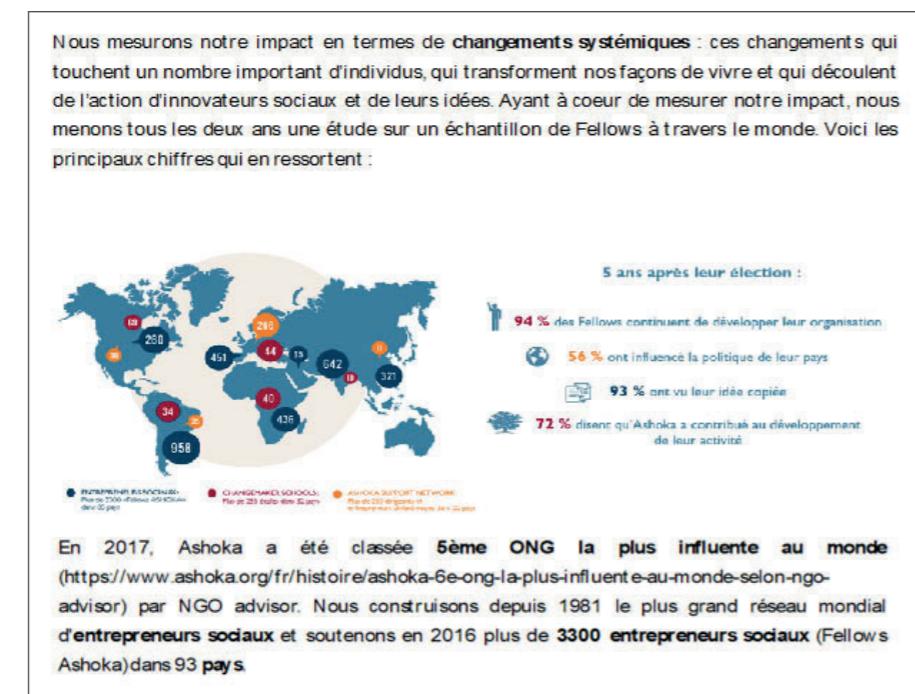
¹⁰ L'UFAL a d'ailleurs été auditionnée dans ce sens à l'Assemblée Nationale par le groupe parlementaire France Insoumise le 19 juillet 2018.

et, lorsque ce marché se développe, en plus d'être irréversible, il modifie tout le paysage social aux dépens des « bénéficiaires ». C'est une transition générale du public au privé et, plus particulièrement, de la dette publique à la dette privée et le « *social business* » des ES est la cheville ouvrière de ce changement. Mais il y a encore pire. En effet, pour bien comprendre ce qu'est l'Entrepreneuriat Social, il faut remonter à sa création par les pionniers dans ce domaine : Ashoka. Ashoka fut fondée en 1981 par Bill Drayton, ancien contrôleur de gestion diplômé d'Harvard. Elle est aujourd'hui la 5ème ONG mondiale, s'est implantée dans 93 pays et œuvre dans tous les secteurs. On note sa forte présence en Inde et au Brésil. Elle est du reste en pleine expansion en Europe et s'implante opiniâtrement en France.

Ashoka mise sur le « *social impact* » : « *des idées novatrices, sociales et entrepreneuriales, à faible investissements financiers, qui modifient le tissu social et la politique d'une nation : une bonne idée doit changer le système.* »¹¹

Drayton résume très bien les objectifs de son ONG : « *Un entrepreneur social ne se contente pas de donner un poisson ou d'apprendre à pêcher, il ne sera satisfait que lorsqu'il aura révolutionné toute l'industrie de la pêche.* »

On retrouve ici le même discours que celui du Mouves (qui, pour le moment, se garde bien de préciser qu'il veut « *changer le système* ») et pour cause : Ashoka est son partenaire. Aussi, près de 60% des « *fellows* » (lanceurs d'idées) ont



C'est une transition générale du public au privé et, plus particulièrement, de la dette publique à la dette privée.

réalisé des changements dans les politiques et les législations des pays dans les cinq ans suivant le lancement de leur idée par Ashoka¹². La méthode d'Ashoka par le social impact est simple¹³. C'est d'abord la recherche ou le soutien d'idées sociales, entrepreneuriales, novatrices et changeant les systèmes par les « *Ashoka awards* » et les programmes « *Youth Venture* ». Lorsque l'une d'entre elles est sélectionnée, le porteur de cette idée appelé « *fellow* » sera accompagné par toute l'expérience, l'ingénierie sociale et le savoir faire d'Ashoka pour lancer et propulser l'idée : « *une idée ne subjuguera pas simplement parce qu'elle est bonne; elle doit être commercialisée avec compétence avant qu'elle change les perceptions et le comportement des gens* »¹⁴.

¹¹ <https://www.ashoka.org/fr>

¹² Ibid.

¹³ Pritha Sen - *Ashoka's big idea : transforming the world through social entrepreneurship - Futures* - Elsevier, 2006

¹⁴ David Bornstein, journaliste Ashoka cité dans l'article de Pritha Sen.

France, avec l'ESC et Sciences Po, « *Teach for France* », aujourd'hui « *Le choix de l'Ecole* », sur le modèle des ES. En Grande-Bretagne, « *Teach Prime* » est le premier employeur des jeunes diplômés.

Tout cette dynamique est insaisissable car constamment en mouvement innovant : Ashoka parie sur la « *recherche du changement perpétuel* ». Au cours du temps, Ashoka a créé une communauté mondiale qui génère constamment des idées changeant les systèmes pour faire du profit.

réalisé des changements dans les politiques et les législations des pays dans les cinq ans suivant le lancement de leur idée par Ashoka¹². La méthode d'Ashoka par le social impact est simple¹³. C'est d'abord la recherche ou le soutien d'idées sociales, entrepreneuriales, novatrices et changeant les systèmes par les « *Ashoka awards* » et les programmes « *Youth Venture* ». Lorsque l'une d'entre elles est sélectionnée, le porteur de cette idée appelé « *fellow* » sera accompagné par toute l'expérience, l'ingénierie sociale et le savoir faire d'Ashoka pour lancer et propulser l'idée : « *une idée ne subjuguera pas simplement parce qu'elle est bonne; elle doit être commercialisée avec compétence avant qu'elle change les perceptions et le comportement des gens* »¹⁴.

En plus des marchés qu'elle crée et qu'elle permet à ses partenaires de remporter par son intermédiaire, elle installe partout où elle passe la « *culture du changement* », c'est-à-dire qu'elle travaille à adapter les individus aux futurs besoins du marché mondialisé.

À grande échelle, Ashoka pratique ce que son fondateur appelle « *Ju Jitsu* » : « *Depuis deux ans, Ashoka pratique son Ju Jitsu aux États-Unis. L'expérience riche du programme Youth Venture pour les ados a permis cette approche empathique du Ju Jitsu. Étant donné le succès croissant aux États-Unis, les autres continents agissent rapidement pour suivre (...).* »

Le Youth Venture d'Ashoka a permis de faire basculer des villes entières et des ensembles de villes entières pour que les jeunes collégiens entrent dans une culture où chacun est acteur de changement »¹⁶.

Car, évidemment, Ashoka possède des écoles dont l'Éducation Nationale fait la promotion. Ainsi, elle dispose d'un moyen très efficace de fondre dans la culture du changement des enfants et des adolescents. Ils deviennent des « acteurs de

change ». Mais de quel changement ? Le leur, en toute liberté de conscience ou celui que veut le système ? Où est passée la liberté de conscience ? Nous en avions déjà parlé sur le site internet de l'UFAL : ce type d'école n'est pas du tout laïque.

L'objectif d'Ashoka est mondial¹⁷ : « *Nous traversons une transition un peu bizarre (...). Maintenant nous devons passer à l'étape suivante. Nous devons franchir la zone de basculement qui viendra rapidement. Et je pense que nous venons juste d'y rentrer maintenant. Il y a cinq endroits dans le monde que vous devez faire basculer pour faire basculer le monde : la Chine,*

le Brésil, l'Inde, les USA. Ces cinq grands pays dominent complètement leurs continents respectifs. L'Europe germanophone et le Japon sont aussi très influents. Si vous pouvez faire basculer ces endroits, vous pouvez faire basculer le monde. »

Ashoka veut donc faire basculer le monde par le « *social impact* » en utilisant la demande sociale croissante provenant du désengagement généralisé des États¹⁸. Là où l'État recule en distribuant moins, un marché du social est créé et occupé par Ashoka et ses partenaires, qui s'adapte aux règles de chaque pays. Puis elle le développe grâce à son « *social impact* ». Parallèlement, elle génère une « *culture du changement* » qui prépare insidieusement l'être humain aux différentes évolutions dont le marché aura besoin demain. À l'heure du transhumanisme¹⁹ propulsé par les GAFAMI²⁰ et la NASA, cela fait froid dans le dos : il est grand temps de reprendre la main !



¹⁵ « En 2001, 1700 « *fellows* » dans 60 pays. En 2016, 3300 « *fellows* » dans 93 pays. 5 ans après être devenus Ashoka Fellows : 94% restent engagés dans la consolidation et la diffusion de leurs innovations, 93% ont des idées si efficaces qu'elles ont été reproduites par des groupes indépendants, 56% ont réalisé des changements dans les politiques ou les législations nationales, 72% sont considérés comme des leaders dans leurs domaines ». Bill Drayton - *Growing up* - 2006.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Drayton - Lamb - 2006.

¹⁸ « *Le changement dans la « moitié sociale » du monde est le plus dramatique. La révolution industrielle a vu les entreprises devenir plus entreprenantes et compétitives tandis que la moitié sociale, alimentée par les recettes fiscales, n'a pas pu bénéficier de cette transformation. Chaque année, ce secteur a encore pris du retard (...) une productivité lamentable, des salaires et de l'estime.* » ibid.

¹⁹ Voir le site de l'UFAL : *ESS ou ES ? Question à l'heure de l'être humain augmenté*. <https://www.ufal.org/divers/ess-ou-entrepreneuriat-social-question-a-la-bebe-de-lhumain-augmentee/>

²⁰ GAFAMI= Google Amazon Facebook Apple Microsoft IBM

UNE EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE

Michel Canet¹ • L'association CLEF évalue, oriente et coordonne le parcours de formation linguistique des personnes en difficulté linguistique dans le département de l'Yonne.

En 2009, dans l'Yonne, il existait une association dont l'un des services gérait des plateformes linguistiques initiées par l'État.

La mission de ces plateformes était l'évaluation et l'orientation des personnes en difficulté linguistique avec trois outils :

- la lutte contre l'illettrisme qui s'adresse aux personnes ayant été scolarisées en français mais qui ont perdu l'usage de la lecture et de l'écriture ;
- l'alphabétisation pour les personnes n'ayant jamais été scolarisées ;
- le Français Langue Étrangère (FLE) pour les personnes scolarisées dans leur langue d'origine et qui doivent apprendre le français pour faciliter leur intégration.

Les financeurs étaient l'Europe, au moyen du Fond Social Européen (FSE), l'État, la Région, le Département et quelques collectivités locales.

Cette association souhaitait renoncer à cette activité à cause de problèmes récurrents de trésorerie. En effet, les principales subventions liées à cette activité ayant une date de versement trop tardive, cela perturbait son équilibre général.

Pourtant, plusieurs membres de la structure ont souhaité que cette activité ne disparaisse pas et ont créé une association appelée CLEF (Communiquer, Lire, Écrire, Former) en reprenant le personnel salarié qualifié.

Cette association s'est structurée sur trois piliers :

- un groupe de bénévoles volontaires,
- des personnes qualifiées salariées,
- des bénévoles formateurs individuels expérimentés.

Elle a repris 3 des 4 plateformes créées dans le département et a obtenu une reconnaissance d'organisme de formation.

Rapidement, les dirigeants bénévoles et les salariés se sont mis au travail pour élaborer un budget prévisionnel, obtenir les habilitations nécessaires, définir un contrat d'entreprise pour remplacer la convention collective précédente

et convaincre la Caisse d'Épargne de leur accorder une ligne de caution des engagements des collectivités publiques par la loi Dailly.

Dans le même temps, les bénévoles formateurs individuels ont été intégrés au Conseil d'Administration pour la moitié des postes afin qu'ils participent à la gestion de l'association.

CLEF a commencé son activité le 1er janvier 2010.

Dès la première année, l'État reconnaissait la qualité du travail de l'association, lui confiait une étude sur l'état de l'illettrisme dans l'Yonne et l'association obtenait des contrats avec des entreprises pour la remise à niveau de certains personnels.

En 2011, l'État lui proposait la reprise de la quatrième plateforme linguistique, ce qui fut effectif au 1er janvier 2012, CLEF devenant ainsi plateforme départementale.

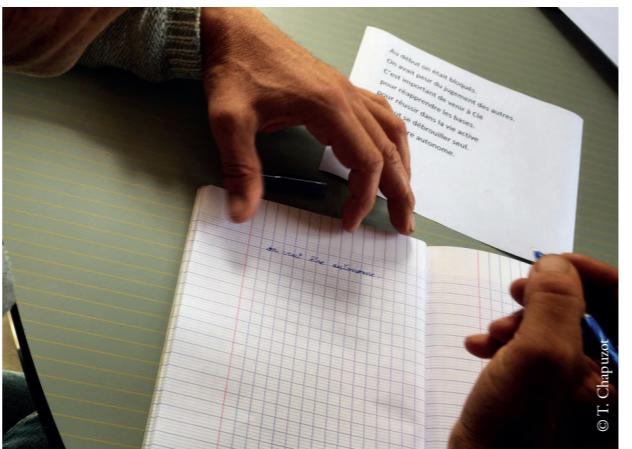
Pourtant, année après année, le désengagement des organismes financeurs s'est amplifié. On peut s'en étonner dans la mesure où, en 2013, la lutte contre l'illettrisme était déclarée grande cause nationale.

Dès 2014, les dirigeants de l'association ont alerté le Préfet sur cette réalité qui, malgré quelques interventions positives

de l'État et du Conseil Général, s'est accentuée et s'est même accompagnée d'une complexification des dossiers.

En 2016, il est devenu évident que l'association ne pouvait plus continuer son action dans ces conditions, d'autant plus que la nouvelle Région annonçait la suppression des subventions au profit des appels à projet.

Le Conseil d'Administration a donc décidé l'abandon du portage des plateformes pour se concentrer sur de la formation tout en conservant des actions spécifiques avec le Conseil Départemental



© T. Chaput

pour le suivi des titulaires du RSA.

La fidélité du Conseil Départemental a d'ailleurs constitué un soutien moral important dans cette période de prise de risques.

En 2017, l'association a connu un changement au poste de Direction salariée, mais le résultat financier négatif de l'année l'a contrainte à épouser le peu de fonds propres qu'elle avait réussi à constituer.

Début 2018, le Conseil d'Administration et l'équipe salariée ont renoué avec leur volontarisme initial : l'association a maintenu son lien privilégié avec le Conseil Départemental avec le complément du Fond Social Européen, a été retenue dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional et a obtenu un contrat avec l'État pour former 90 réfugiés.

À la fin du premier semestre, la situation financière était revenue à l'équilibre. Je ne sais si cette association est à classer dans l'économie sociale et solidaire. Ce que je peux dire, c'est qu'elle a un caractère plus que social, car elle est tournée vers l'humain, et que la solidarité de ses membres, bénévoles et salariés lui a permis de progresser et de perdurer. La tâche n'est pas terminée, mais, selon une formule consacrée, ses acteurs n'aspirent pas au repos.

En attendant, c'est une expérience qui vaut d'être vécue.

¹ Michel Canet, Président de l'association CLEF - www.clef89.fr

MUTUALE, LA MUTUELLE FAMILIALE DANS LA CONTINUITÉ DES MUTUELLES DE TRAVAILLEURS

Nicolas Pomiès • Dès le Moyen-Âge, les ouvriers hautement qualifiés ont élaboré tout un système de solidarité : formation de haute qualification, habitat, maintien en santé autour du compagnonnage et des premières caisses de secours. La solidarité consistait déjà à s'organiser socialement et à repousser la charité.

Au moment de la révolution industrielle et des manufactures, nombre d'ouvriers sans qualification ayant des conditions de travail et de vie innombrables durent pratiquer l'entraide. Les ouvriers ont mis en place des caisses de secours mutuels pour s'entraider en cas de maladie ou de grève.

Ces caisses de solidarité furent toutes interdites par la mise en place de la Loi Le Chapelier, mais le régime bonapartiste les recréa en les encadrant et en positionnant à leur tête des notables à sa solde.

L'économiste Anne Fretel remarque d'ailleurs que, par la partition du fait associatif, l'État a cherché à se prémunir contre la potentielle influence, notamment politique, du mouvement associatif.

Au sortir de la Révolution française, la dynamique associative est en effet multiple, et ce que l'on nomme aujourd'hui les familles de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations) n'a pas de réalité : ces groupements de personnes, véritables corps intermédiaires, sont multifonctionnels. Le législateur va choisir de leur assigner des intérêts et rôles spécifiques (la partition), s'assurant ainsi le monopole de l'intérêt général.

Les caisses de solidarité se sont toutefois développées au cours du 19ème siècle et ont été renforcées par la création des Mutuelles de fonctionnaires au début du 20ème siècle.

Ont donc toujours cohabité des mutuelles ouvrières sur une base de solidarité et de classe et des mutuelles « officielles » plus enclines à collaborer avec les pouvoirs en place.

Anne Fretel décrit la politique de Napoléon III envers les sociétés de secours mutuels comme une mise au pas de la mutualité. En effet, il remet en place le cadre répressif envers les groupements

de personnes tel qu'il existait avant la IIème République, mais organise les sociétés de secours mutuels « car elles ont le précieux avantage de réunir les différents classes de la société et de faire cesser les jalousies qui peuvent exister entre elles, de neutraliser en grande partie les résultats de la misère en faisant concourir le riche, volontairement, par le superflu de sa fortune, et le travailleur, par le produit de ses économies, à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui. On donne ainsi aux différentes communautés un but d'émulation, on réconcilie les classes et on moralise les individus ».

Et l'historien Bernard Gibaud constate que l'objectif de Napoléon III est atteint, car la mutualité « d'institution spécifiquement ouvrière, évolue vers un modèle d'organisation interclassiste. Son inscription dans le cadre territorial tend à l'éloigner des lieux de travail ».

La FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) est restée très proche des gouvernements tout au long de son histoire et cela l'a entraînée à commettre plusieurs erreurs historiques, dont l'adhésion à la Charte du travail de Vichy.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil National de la Résistance créa les Mutualités Ouvrières qui devinrent « Mutualité Ouvrière », puis « Fédération nationale de la Mutualité des Travailleurs », puis « Mutualités de France » pour marquer la différence avec la Mutualité « officielle ».

Pourtant en 2002, la FNMF a réussi à absorber les Mutualités ouvrières grâce aux erreurs successives de ses dirigeants. La FNMF continue aujourd'hui sa logique marchande puisque elle cherche à s'adapter au marché européen et



Mutualité
La Mutualité Familiale



« Une complémentaire santé ouverte à tous »

www.mutualite.fr
www.ufal.org

détriment des mutualistes et adhère totalement aux orientations de l'Union Européenne lorsqu'elle n'en est pas à l'origine.

Dans le domaine de l'assurance maladie, le néolibéralisme s'appuie aujourd'hui sur les complémentaires santé pour marchandiser la santé et accélérer la privatisation de la Sécurité sociale et des systèmes de soins.

Le code de la mutualité des années 2000 a donné l'obligation aux mutuelles d'adopter les mêmes contraintes que les assurances privées (obligation de réserves financières, contraintes administratives, poids des responsabilités personnelles). Cela a entraîné les administrateurs mutualistes de petites mutuelles à laisser absorber leurs structures : seules 200 mutuelles ont résisté sur les 4500 préexistantes. Cette concentration a largement détruit la mutualité de proximité, celle qui est porteuse des idéaux mutualistes : autogestion (possible dans les petites mutuelles), réflexion et

observation permettant la prévention dans les usines et bureaux de travail (recherche des risques), et réalisations sanitaires et sociales répondant aux besoins locaux.

Sous prétexte de ne plus être payeur aveugle de la part complémentaire, la Mutualité officielle a cautionné cette démarche et négocié sa place dans la nouvelle gouvernance de la Sécurité sociale. Elle a amené dans ses bagages les complémentaires privées lucratives multinationales d'assurance et bancassurances à la gouvernance de la Sécurité sociale.

Le 38ème Congrès de la FNMF avait confirmé cette orientation qui l'avait conduite à :

- réduire encore le nombre de mutuelles et ne laisser vivre que les services aux usagers dont la rentabilité financière est reconnue,
- étendre son pouvoir en négociant des tarifs préférentiels (hors des conventions Sécurité sociale) avec le corps médical afin de tenter de tirer, par la qualité, les soins servis aux adhérents mutualistes. Mais n'est-ce pas ce qu'avaient déjà tenté les HMO américaines, quand leur but était de faire de la qualité à moindre coût, avant de faire du moindre coût de mauvaise qualité ?

La sélection par le risque est le dernier rempart qui permet de distinguer les complémentaires mutualistes des assurances à but lucratif. Mais la sélection par l'âge et la tarification en fonction de l'âge, n'est-elle pas une sélection par le risque qui ne dit pas son nom, car la probabilité de souffrir d'une maladie chronique augmente quand on vieillit ? C'est pourtant ce que proposent la quasi-totalité des mutuelles officielles : concurrence oblige !

Jean-Jacques Verchay, Président de l'Union Nationale Alternative Mutualiste, explique qu'aujourd'hui nous voyons se dessiner clairement la stratégie mise en place. Pour les assureurs, deux types de population sont inassurables : les plus pauvres et les personnes qui souffrent de maladies chroniques. Pour les plus modestes, la CMU et les ACS assurent leur prise en charge, et, pour les maladies chroniques, la part prise en charge par la Sécurité sociale s'est fortement accrue ces dernières

années. Mais un signe clair du processus de privatisation de la Sécurité sociale est la proposition de remplacer le terme « Sécurité sociale » dans la Constitution par « protection sociale », qui recouvre l'action des assurances privées.

Nous pouvons dès lors que nous interroger sur la constitution de grands groupes composés de mutuelles, d'institutions de prévoyance et de groupements relevant du Code des assurances n'ayant historiquement aucun lien affinitaire. Il cite les trois principaux : Harmonie-MGEN, Macif-Aesio, AG2R-la Mondiale-Matmut-Solimut.

L'explication est à trouver dans une directive européenne qui prévoit des délégations de services publics pour la gestion des caisses de Sécurité sociale. Nous savons que la population, dans sa grande majorité, est très attachée à la Sécu. La Sécurité sociale universelle, financée par la cotisation sociale, est le meilleur régime. Bien sûr, il convient de le financer correctement. Mais, au final, il est plus efficace en matière de soins et surtout moins coûteux qu'un système assurantiel. Les États-Unis, qui dépensent 17,1 % du PIB (contre 11,5 % en France), ont une mortalité infantile supérieure au Nicaragua.

La vraie mutualité a donc encore un avenir au service de la population

Par esprit de résistance, 33% des Mutuelles ouvrières avaient refusé de rejoindre la mutualité officielle.

Mutuale la mutuelle familiale est issue de ce mouvement. Elle est encore aujourd'hui indépendante et résiste au rouleau compresseur de la FNMF et de la réglementation de marchandisation de la santé.

Mutuale la mutuelle familiale revendique la « prise en charge à 100 % des soins efficaces et nécessaires, dans le cadre d'une réelle démocratie sanitaire... », permettant aux citoyens de se réapproprier leur Sécurité sociale et de la soustraire, dans l'état actuel de la législation européenne, aux appétits financiers.

Du fait de sa proximité avec ses adhérents, Mutuale la mutuelle familiale a aussi un rôle dans le repérage des besoins (nouveaux ou pas) de la population et la

mise au point de nouveaux services, avant de les confier à la puissance publique pour que tous les citoyens puissent en profiter dans le cadre de services publics (services de soins au domicile, aide à domicile des personnes en perte d'autonomie, services de prévention, d'information). La vraie mutualité peut encore organiser plus des centres de santé de proximité.

La rupture est nécessaire et indispensable avec la logique européenne des services sociaux d'intérêt général (SSIG)

Pour ce nouvel avenir, il lui faut rompre avec l'accompagnement du néolibéralisme. Il faut donc se détourner de la logique des SSIG tels qu'il sont mis en place par la réglementation européenne.

La Mutualité officielle sert de coin dans le démantèlement de la Sécurité sociale. En jouant sur sa position de sécurité sociale obligatoire par délégation pour certaines catégories de population (fonctionnaires, populations agricoles...) et d'assurance complémentaire de nature économique par ailleurs, la Mutualité officielle introduit une notion de concurrence dangereuse pour toute la protection sociale obligatoire.

Et il est un autre domaine que celui de la santé où la Mutualité officielle sert de cheval de Troie au néolibéralisme : c'est celui du médico-social. Elle se veut un acteur de l'économie sociale soumis à concurrence, mais dans le même temps elle réclame la protection illusoire et temporaire de textes délimitant un champ d'activité hors concurrence. Elle oblige à préciser et à restreindre le champ « des missions d'intérêt général » : ne pas être un prestataire de services comme les autres « privés » en définissant, par exemple, des publics fragiles et vulnérables destinataires de leurs prestations. Elle perd ainsi son caractère mutualiste en recréant la charité. Un comble pour une institution qui a organisé la solidarité !

Pourtant, la défense de la Sécurité sociale qui est un acquis républicain va de pair avec la promotion des mutuelles restées fidèles aux idéaux de solidarité et d'entraide. Il est donc dans l'intérêt des citoyens et des familles de se tourner vers Mutuale la mutuelle familiale pour leur complémentaire santé.

Du fait de sa proximité avec ses adhérents, Mutuale la mutuelle familiale a aussi un rôle dans le repérage des besoins (nouveaux ou pas) de la population et la

LA RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE (JAURÈS - À L'ŒUVRE - 1910)

Comme Jaurès le rappelle ici, la transformation socialiste se construit avec les effets combinés de l'action coopérative, de l'action syndicale et de l'action politique des travailleurs. Dans cet article intitulé *A l'œuvre* et paru dans *L'Humanité* du 23 juillet 1910, il met l'accent sur le coopérativisme.

Maintenant que tous les socialistes, sous des formes un peu diverses, ont affirmé l'utilité, la nécessité de la coopération, il faut que le Parti et les militants, mettant en œuvre les décisions de nos congrès, redoublent d'activité pour développer le mouvement coopératif. Héliès, dans son discours si substantiel et tout animé d'une flamme d'action, a résumé les deux raisons essentielles qui donnent de plus en plus à la coopération une valeur socialiste.

D'abord, les coopératives de consommation, les seules que le prolétariat puisse créer partout lui-même, se développent de plus en plus, en effet, dans les milieux ouvriers. Ce sont les prolétaires des usines groupées par la

grande industrie qui entrent dans les coopératives. Et, comme les travailleurs sont de plus en plus pénétrés de la pensée socialiste, ils la portent naturellement avec eux dans les coopératives recrutées par eux. Sans doute tous les coopérateurs, individuellement, ne sont pas socialistes, comme tous les ouvriers, individuellement, ne sont pas socialistes. Mais ceux des prolétaires qui ne sont pas socialistes n'ont pas de doctrine. Ils n'ont pas de pensée agissante. Ils se bornent à subir passivement la forme de la société actuelle. Mais toute la pensée active, vivante du prolétariat, est socialiste, et c'est cette pensée socialiste qui devient, presque nécessairement, la pensée dirigeante et inspiratrice ; c'est elle qui façonne peu à peu et qui oriente les pensées inertes et molles. De là, même dans la coopération qui ne se dit pas encore expressément socialiste, l'influence grandissante du socialisme.

En outre, dans un milieu ainsi pénétré de socialisme, la coopération ne tarde pas à manifester sa vertu socialiste propre

et essentielle. En soi, par la suppression du profit capitaliste, par l'identité de l'acheteur et du vendeur, par la gestion collective et démocratique substituée à la direction capitaliste, la coopérative de consommation constitue une leçon vivante de socialisme. Il suffit de la pousser jusqu'au bout par la pensée, il suffit d'imaginer que la coopérative de consommation s'est universalisée, qu'elle a absorbé tout le capitalisme mercantile au profit des consommateurs et qu'elle a suscité, pour son propre usage et sous sa propre direction, des coopératives de production, chargées de fabriquer pour elle tous les produits qu'elle distribue, pour que la République coopérative, à son terme logique et dans son épanouissement final, se confonde avec la République collectiviste.

Et il ne sert de rien de dire qu'en fait la coopération ne pourra se développer ainsi, ou que la croissance en sera trop lente pour répondre à l'impatience du prolétariat et au rythme accéléré de ses ambitions et de ses forces. Cette réserve et cette objection vaudraient en effet contre ceux qui voudraient réduire au coopérativisme tout l'effort d'émancipation sociale du prolétariat. Elles ne valent pas contre ceux qui se bornent à reconnaître la valeur socialiste propre à la coopération et qui attendent la transformation socialiste des effets combinés de l'action coopérative, de l'action syndicale et de l'action politique des travailleurs.

Quand la coopération n'aurait d'autre effet, en se développant, que de donner confiance en lui-même au prolétariat, de lui montrer ce qu'il peut faire dès maintenant par l'utilisation collective de ses ressources de consommation, elle aurait une haute vertu révolutionnaire. Car, si j'étais obligé pour ma part

de définir d'un mot la Révolution sociale, je dirais qu'elle est avant tout la confiance du prolétariat en lui-même. Dès lors, développer la coopération dans cet esprit, c'est faire vraiment œuvre socialiste. Et, comme elle se développera d'autant mieux qu'aucun rite, qu'aucune contrainte extérieure ne lui sera imposé, l'affirmation de l'autonomie de la coopération est aussi un acte socialiste.

Tout cela, Héliès, si ardemment socialiste et si ardemment coopérateur, l'a dit avec beaucoup de force. Et beaucoup, même de ceux qui avaient pu croire autrefois à l'utilité d'un signe extérieur, marquant le rapport de la coopération au socialisme, ont été touchés par la puissance de ses raisons. Surtout, il a montré que, par là, l'unité coopérative deviendrait plus facile.

En fait, il est des coopérateurs non socialistes, comme M. Gide, qui reconnaissent que la pensée socialiste a été, en bien des points, le feu qui a fait éclore la coopération et qui l'a dilatée. Ils reconnaissent aussi, comme M. Gide l'a fait expressément, que c'est l'idée de transformer les rapports sociaux par la suppression finale du salariat qui donne à la coopération son sens le plus haut, sa fin la plus noble, son ressort à la fois le plus idéaliste et le plus puissant. Entre des coopératives prolétariennes animées de cet esprit et des coopératives explicitement socialistes, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir antagonisme. Ainsi se formera un mouvement vaste et uni de coopération d'où sera exclu tout ce qui n'est que moyen de domination patronale et artifice de servitude et d'exploitation, mais où entreront tous les groupements coopératifs qui veulent hausser non seulement le bien-être immédiat de la classe ouvrière, mais son esprit d'indépendance et de fierté en vue de sa libération progressive et intégrale.

